

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-050 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 23 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 16 mars 2023 - Secrétaire de séance : Eric BEAUFORT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 70

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2023-068*), Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Valérie BERNARD, Sébastien GOBET, Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Laurent BOU (à Lionel MANOS), Roland VEILLARD (à Denis JACQUEMIN), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Cyril DUQUESNE (à Dominique DALLOZ), Jean-Alex PELLETIER (à Marie-José SEMET), Frédéric TOSEL (à Elisabeth LAROCHE), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Pascal PAIN), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Sylviane BOUCHARD (à Jean PEYSSON), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etaient excusés et suppléés : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE), Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Agnès OGERET (par Roland BONNARD), Daniel BEGUET (par Valérie BERNARD), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Pascal BONETTI, Joël MATHY, Jean-Luc RAMEL, Régine GIROUD, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Gaël ALLAIN.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Lionel CHAPPELLAZ.

Avait quitté la séance et n'a pas pris part au vote : Jean-Louis GUYADER, président de la Communauté de communes.

Objet : Approbation du compte administratif 2022 – budget principal

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 mars 2023 ;

Mme Elisabeth LAROCHE, vice-présidente, rappelle que le compte administratif, comme le budget primitif, est présenté et voté par nature.

Hors reports, les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2022 à 56 441 807 € dont 85 063 € de charges rattachées, tandis que les recettes de fonctionnement ont atteint 63 106 574 €.

Sur le chapitre 011, les charges à caractère général, des mandats ont été émis à hauteur de 11 666 808 €, soit 89 % des crédits ouverts.

Sur le chapitre 012, les charges de personnel, des mandats ont été émis à hauteur de 4 175 118 €, soit 92 % des crédits ouverts.

Hors reports et restes à réaliser, les dépenses d'investissement se sont élevées à 11 358 349 €, tandis que les recettes d'investissement ont atteint 9 261 073 €.

Les mandats émis et les restes à réaliser des dépenses d'équipement se sont élevées à 11 928 130 €, soit 46 % des crédits ouverts. Les subventions d'équipement, y compris les restes à réaliser, ont atteint 4 027 922 €.

.../...

Le vote du compte administratif 2022 du budget principal couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, s'effectue sous la présidence de M. Marcel JACQUIN, 1^{er} vice-président.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que M. Jean-Louis GUYADER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, hors la présence du président de la communauté de communes, procédant au règlement définitif du budget principal 2022, propose à l'unanimité de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- A PRIS connaissance de l'ensemble des mouvements réalisés en 2022 sur le chapitre dépenses imprévues en section investissement (020) et en section fonctionnement (022).
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser en investissement s'élevant à 3 517 470,70 € en dépenses et 2 128 467,41 € en recettes.
- APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen conformément au tableau de résultat, au bilan des cessions - acquisitions de l'exercice 2022 et à l'état annuel des indemnités perçues par les élus locaux (jointes en annexe).

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 29 mars 2023*

Publiée le **03 AVR. 2023**

Le 1^{er} Vice-président, Marcel JACQUIN

